



# Ville de Marseille

**Mairie de Marseille**  
DGAVE  
z9 Rue Paul BRUTUS  
13233 MARSEILLE CEDEX 20

**MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**PROCEDURE ADAPTEE**

**NUMERO DE LA CONSULTATION : 2019-50001-0005**

**PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE**  
**Version du 22 Mars 2019**

**OBJET DE LA CONSULTATION :**

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE  
MULTI-ACTIVITES DES BALUSTRES**

## SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET .....	3
2	SITUATION DU PROJET .....	4
3	DESCRIPTION DU SITE DU PROJET.....	5
4	CONTEXTE URBAIN, ARCHITECTURAL ET PAYSAGER .....	6
5	CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	10
6	PROBLEMATIQUES ARCHITECTURALES, URBAINES ET PAYSAGERES. ....	13
7	OBJECTIF DE L'OPERATION .....	13
8	ORGANISATION GENERALE.....	14
9	BESOINS FONCTIONNELS – INTERIEURS .....	17
10	BESOINS FONCTIONNELS – EXTERIEURS .....	20
11	DEMOLITIONS ENVISAGEES .....	21
12	PRINCIPES D'AMENAGEMENT ET PARTI ARCHITECTURAL .....	21
13	EXIGENCES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES .....	23
14	FICHES ESPACES .....	25
15	ANNEXES .....	43

## 1 CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

La ville de Marseille possède un centre de multi-activités situé 6 avenue des Balustres dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de MARSEILLE.

Ce centre accueille notamment une activité de danse, une activité de musculation et une activité de boxe.

Actuellement, l'association Boxing Club 13 Marseille Sport Urbains est un des utilisateurs principaux de ces locaux.

La ville de Marseille a décidé de reconstruire un nouveau centre multi-activités sur le site des locaux existants.

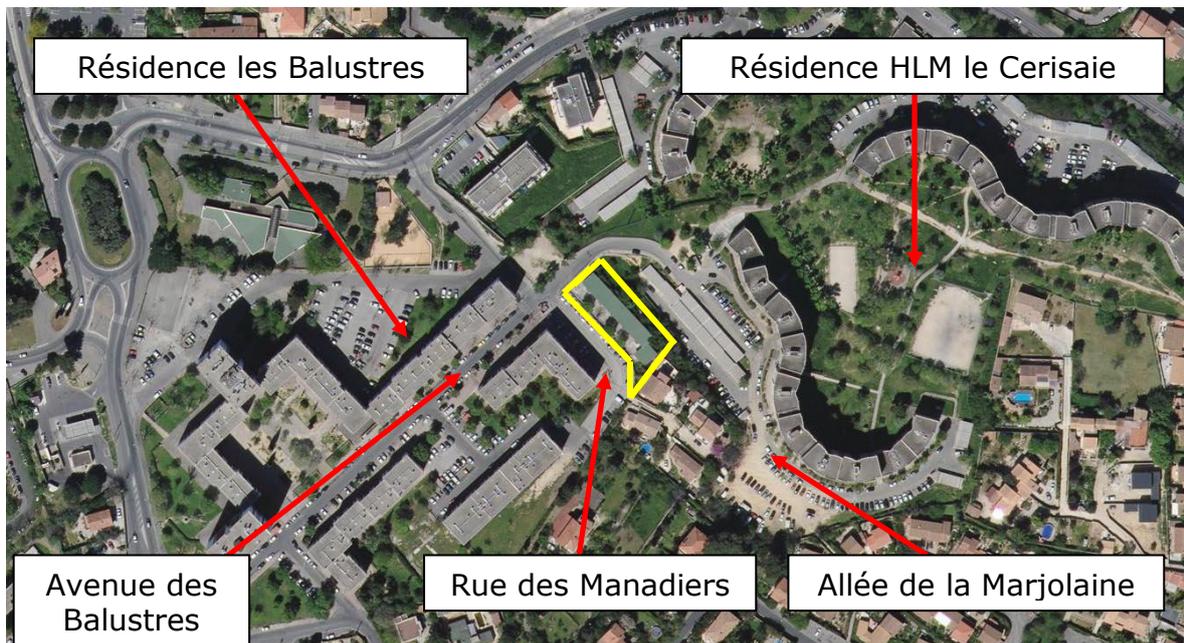
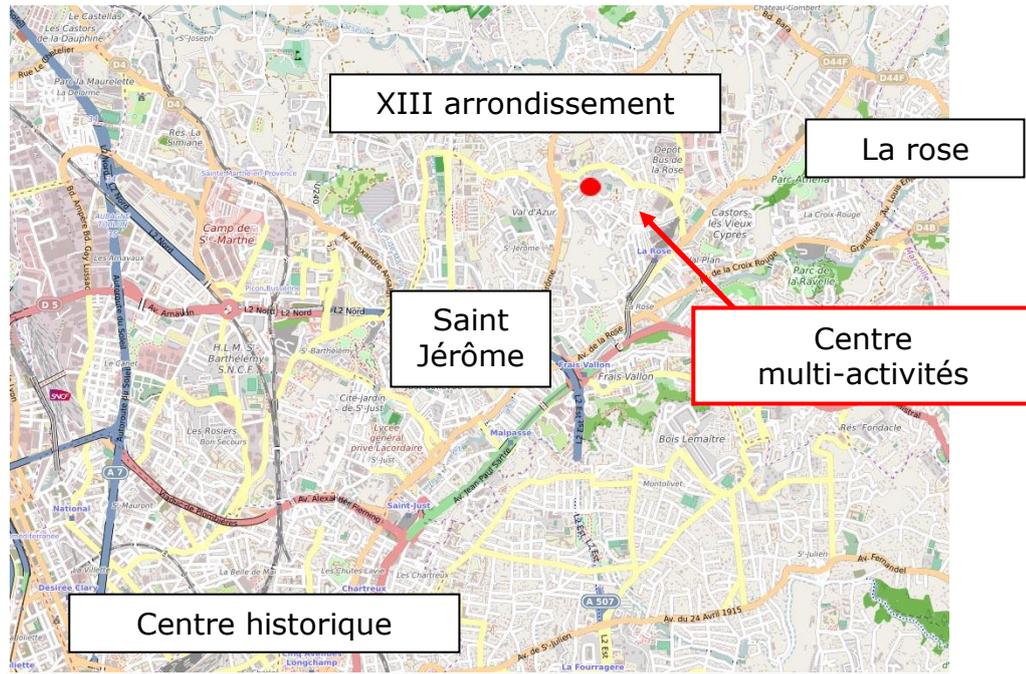
Il est envisagé la démolition des locaux existants.

Le projet consiste à construire des salles d'activités pour la danse, la boxe, la musculation ainsi que les installations de vestiaires et sanitaires associés.

Le projet intègre également la construction d'un espace de convivialité permettant d'accueillir des réceptions (anniversaires organisés par l'association pour des enfants du club ou du quartier), des activités de quartier de type loto, ou des animations liées aux activités sportives.

Le projet comprend également le réaménagement et réhabilitation de la cour existante permettant d'accueillir des animations en extérieur avec le bénéfice des grands arbres existants.

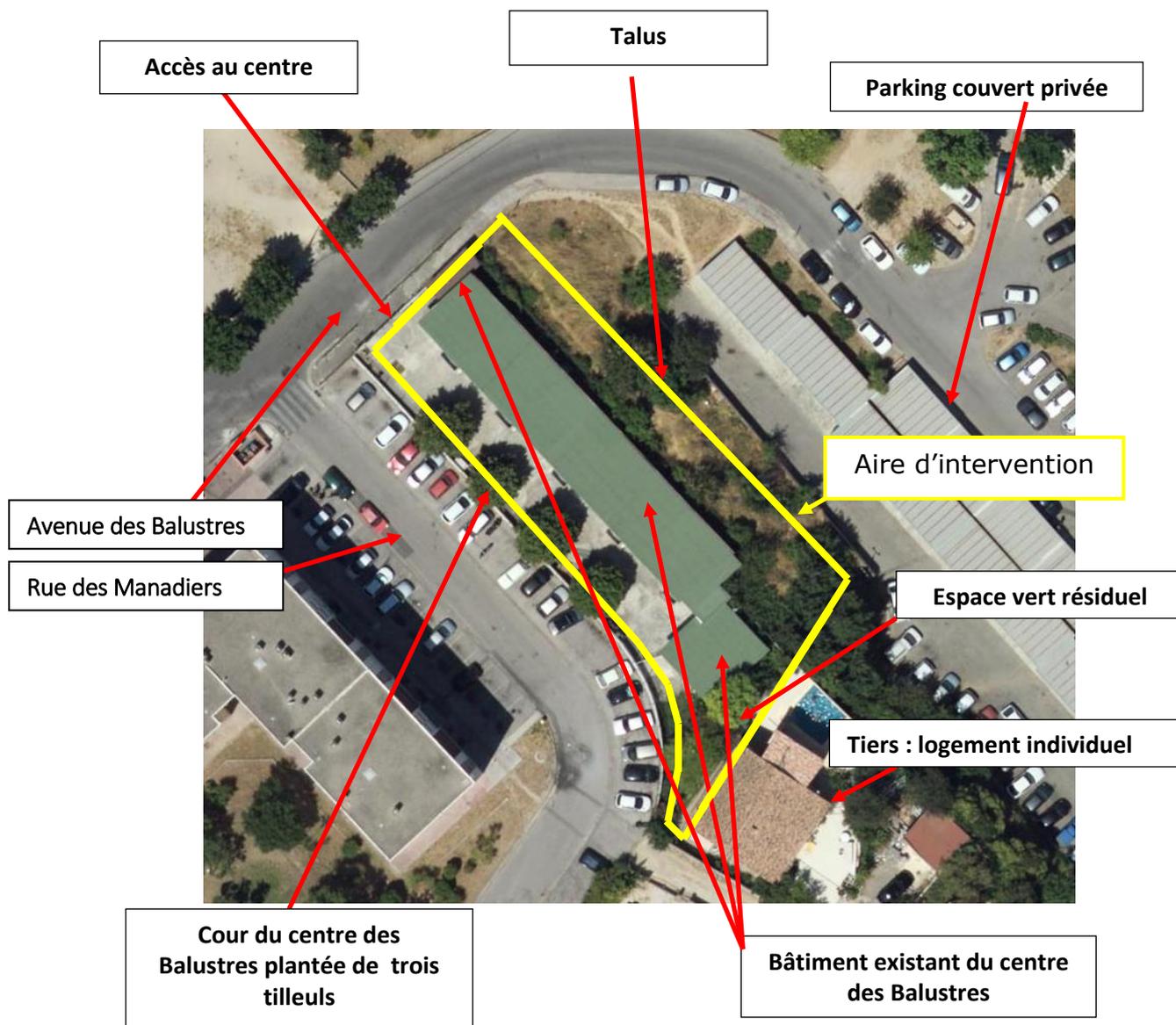
## 2 SITUATION DU PROJET



Le centre multi-activités des Balustres se situe au 6 avenue des Balustres à Marseille. Le site est localisé au nord de la ville de Marseille dans le XIIIème arrondissement. Il est bordé au Sud par la rue des Manadiers, à l'Ouest par l'avenue des Balustres, au Nord par un espace vert de type talus et à l'Est par une maison individuelle.



**LOCALISATION DES ELEMENTS PRINCIPAUX :**



**Plan d'ensemble**

*NB : Les plans topographiques au format DWG seront fournis au démarrage de la mission.*

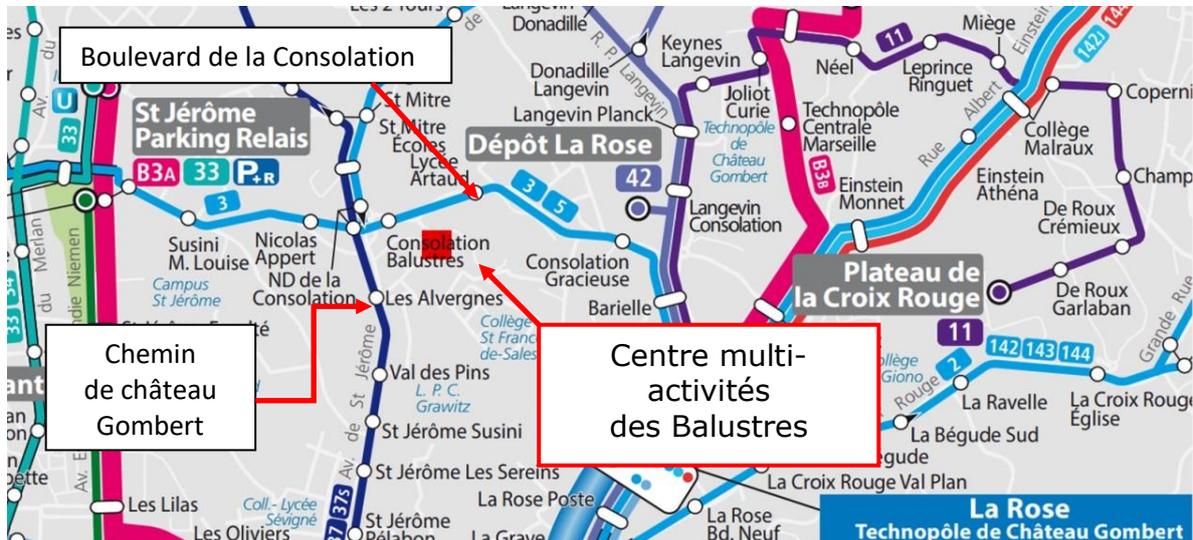
**4 CONTEXTE URBAIN, ARCHITECTURAL ET PAYSAGER**

**CONTEXTE URBAIN :**

L'environnement existant est constitué d'un tissu urbain mixte fait de grandes résidences de logements collectifs et de petites zones pavillonnaires. Cela se traduit par une faible urbanité avec, des constructions implantées en cœur de parcelle, entourées d'espaces verts et de zones de parkings privés ou publics.

Le principal usage des bâtiments de cet espace urbain est le logement. L'équipement public du centre multi-activité fait figure d'exception et, au-delà de son caractère sportif, éducatif et ludique, il est un véritable point d'ancrage de la vie social du quartier.

Le réseau viarie se caractérise par des grandes voies inter-quartiers (Chemin de château Gombert et boulevard de la Consolation) desservant des rues (Manadiers) et des impasses (Avenue des Balustres) d'importances secondaires permettant d'accéder à de grands ensembles d'habitation. Le réseau de transport public se concentre sur les avenues inters-quartier. Les arrêts des lignes de bus 3, 5, 37 et 37s se situent à plus ou moins 300 mètres du centre multi-activités des Balustres.



#### TOPOGRAPHIE :

Le terrain est plan. Il s'inscrit dans une topographie générale présentant une pente descendant du sud vers le Nord. Depuis l'espace public, on accède au site par l'avenue des Balustres par un portail de plein pied avec le terrain. Au nord, au-delà de l'aire d'intervention, la pente s'accroît et forme un talus. Au Sud-ouest la voirie de la rue des Manadiers s'élève rapidement au-dessus du niveau de la cour du centre.



Vue du centre depuis le bas de talus coté Nord



Extrémité sud-ouest : décalage de niveau entre la rue des Manadiers et le terrain du centre ;

*NB : Les plans topographiques en format DWG seront fournis au démarrage de la mission.*

#### **CONTEXTE PAYSAGER :**

Le site offre deux éléments paysagers remarquables sur lesquels le projet peut s'appuyer.

Les trois tilleuls existants dans la cour constituent un apport esthétique et qualitatif à cet espace mais également une protection thermique de la façade sud du bâtiment contre la chaleur du soleil d'été. Le centre se trouve en haut de talus et il bénéficie entre deux immeubles d'une courte ouverture sur le grand paysage du massif de l'étoile en direction du Nord-Est.



Ouverture sur le massif de l'étoile et cour arborée

#### **CONTEXTE ARCHITECTURAL :**

L'environnement architectural est constitué de barres d'immeubles et de logement individuel avec des architectures qualités moyennes représentatives de leurs époques.

Le Bâtiment actuel est un simple RDC. Sa structure métallique est habillée d'un bardage bois lasuré de couleur bleu clair. La toiture à un pan est recouverte d'un revêtement étanche de type bitume vert. Les différentes salles d'activités sont très lumineuses, grâce à la présence de multiples ouvertures en façade Sud et à des fenêtres en imposte en façade Nord.



Façades Sud et Est du centre

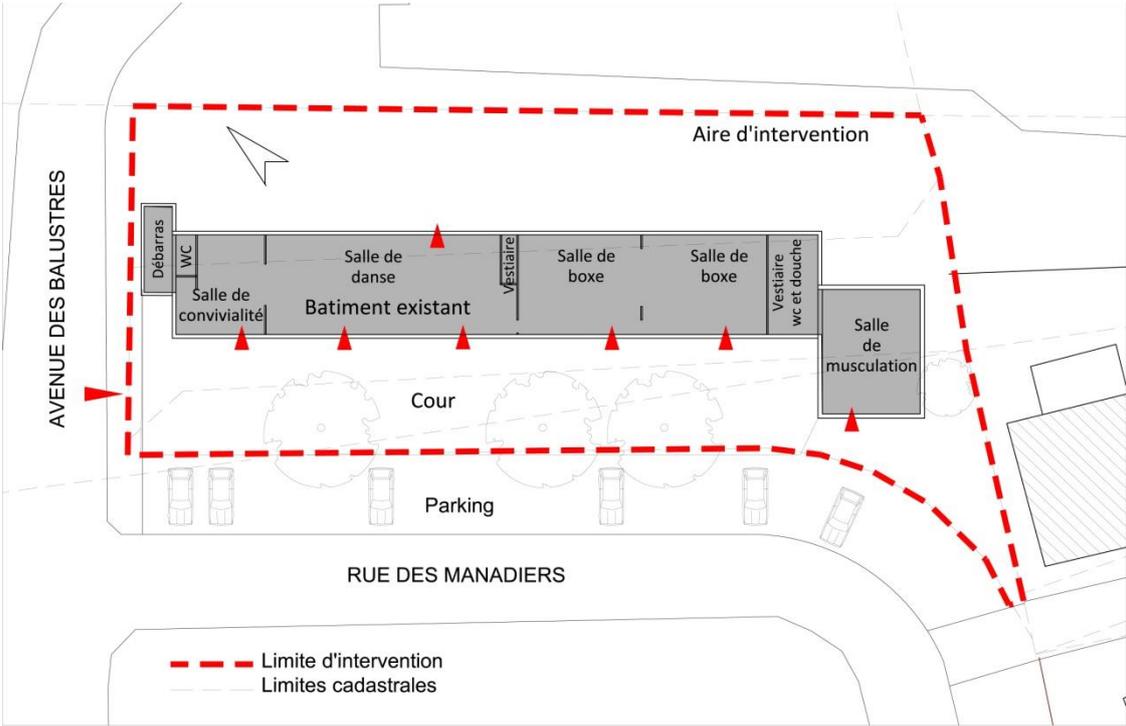


Schéma d'organisation du centre actuel

## 5 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

NB : Le contexte réglementaire se base sur le futur PLUi de la ville de Marseille.

### PLUi :

Le PLUi indique que la parcelle se situe en zone UC5, définie comme : « collectifs discontinus ».

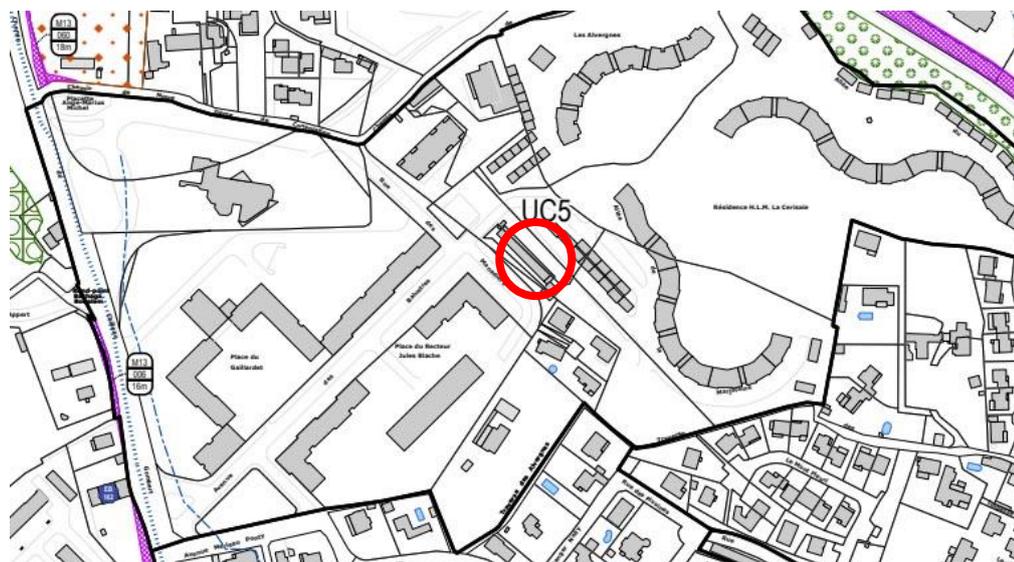


Planche du PLUi

### DISPOSITIONS GENERALES (DG) :

Parmi l'ensemble des éléments à prendre en compte dans les dispositions générales du PLUi, le candidat devra notamment étudier : **l'article 2.5** qui introduit la possibilité d'adaptations des règles des dispositions particulières (exposées ci-après), pour les projets relatifs aux services publics ou d'intérêt collectif.

En effet, *lorsque la configuration du terrain (taille, forme, topographie...) et/ou son environnement urbain (tissu urbain dense de centre-ville, tissu pavillonnaire...) ne permettent pas de respecter les normes ou contraintes particulières auxquelles elles sont soumises ou de répondre aux besoins de leur fonctionnement spécifique, les constructions de la destination « Équipements d'intérêt collectif et services publics » pourront répondre à toutes ou parties des dispositions suivantes, en lieu et place de celles définies par les articles 4, 6, 7, 8, 9 et 10 du règlement écrit de la zone concernée :*

*La volumétrie des constructions devra permettre d'optimiser au mieux l'espace dans la limite des besoins générés par ces constructions :*

- *Par rapport à l'article 4, les emprises au sol et profondeurs des constructions pourront occuper la totalité du terrain mais seront, dans la mesure du possible, les plus limitées possible. L'implantation des constructions devra permettre également d'optimiser au mieux l'espace et de concilier fonctionnalité du site et intégration à l'environnement urbain :*
- *Par rapport à l'article 6, l'implantation des constructions par rapport aux voies ou emprises publiques pourra être en rupture avec celle des constructions voisines à*

*condition que les façades ou retraits sur ces voies ou emprises publiques fassent l'objet d'un traitement de qualité.*

- *Par rapport à l'article 7, les constructions pourront être implantées contre les limites séparatives ; leur implantation devra limiter les impacts sur les constructions voisines.*
- *Par rapport à l'article 9, les constructions pourront soit reprendre les codes de l'architecture traditionnelle et locale soit être l'expression d'une architecture contemporaine.*
- *Par rapport à l'article 10, les espaces libres feront l'objet d'un traitement de qualité et seront, dans la mesure du possible, constitués d'espaces de pleine terre.*

#### DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Parmi l'ensemble des éléments à prendre en compte dans les dispositions particulières du PLUi, le candidat devra notamment étudier :

- **Article 4 : Emprise au sol** : *L'emprise bâti est limitée à 30% de la parcelle. (Possibilité de déroger à cette règle sous condition de l'article 2.5 des DG voir ci-dessus).*
- **Article 5 : Hauteur des constructions emprise au sol** : *la hauteur de façade des constructions est inférieure ou égale à 19 mètres.*
- **Article 6 – Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques** : *la distance mesurée horizontalement entre tout point d'une construction et le point le plus proche des limites des voies ou emprises publiques existantes est supérieure ou égale à : 4 mètres. (Possibilité de déroger à cette règle sous condition de l'article 2.5 des DG voir ci-dessus).*
- **Article 7 – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives** : *la distance mesurée horizontalement entre tout point d'une construction et le point le plus proche d'une limite séparative est supérieure ou égale et à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans être inférieure à 3 mètres. Il est possible de réaliser sur une longueur de 6 mètres le long d'une limite séparative une partie de construction d'une hauteur de 3.5 mètres. (Possibilité de déroger à cette règle sous condition de l'article 2.5 des DG voir ci-dessus).*
- **Article 10 – Qualité des espaces libres** : *la surface totale des espaces verts est supérieure ou égale à 30 % de la surface du terrain lorsque plus des deux tiers de la surface de plancher totale des constructions sont dédiés à la destination « Équipements d'intérêt collectif et services publics ». Les arbres existants sont maintenus ou, en cas d'impossibilité, obligatoirement remplacés par des sujets en quantité et qualité équivalentes (essence et développement à termes). (Possibilité de déroger à cette règle sous condition de l'article 2.5 des DG voir ci-dessus).*

#### **Réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.**

Les établissements recevant du public définis à l'article R. 123-2 et les installations ouvertes au public doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.

L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures des établissements et installations et concerne les circulations, les locaux et leurs équipements.

Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des

personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

Le candidat portera une attention particulière sur l'accès au site depuis la rue, l'accès au bâtiment et aux installations sanitaires (vestiaires et toilettes).

### **Réglementation sur la sécurité incendie**

Selon le règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public et d'après le livre premier : Dispositions applicables à tous les établissements recevant du public article GN1, le centre sera classé en **type X pour les salles sportives spécialisées et en type L.**

D'autre part les établissements sont classés en fonction de leur effectif. L'effectif se détermine selon le maximal des personnes admises simultanément dans ces établissements. Il est fixé par la déclaration contrôlée du maître d'ouvrage. Pour un effectif estimé de **200 à 300 personnes le classement envisagé est un établissement de 4<sup>ème</sup> catégorie.**

Le type et le classement sera à confirmer par le maître d'œuvre en coordination avec le **bureau de contrôle** et la **commission de sécurité**.

### **Sismicité**

Le terrain est situé dans une zone 2 de sismicité (faible), selon le zonage en vigueur depuis le 1/05.2011,

Le type de construction vis-à-vis du risque sismique est classé selon une catégorie d'importance. Ce classement va de la catégorie I à faible enjeu à la catégorie IV qui regroupe les structures stratégiques et indispensables à la gestion de crise. Il est fonction de paramètres comme l'activité hébergée ou le nombre de personnes pouvant être accueillies dans les locaux.

Le classement sera donné par le bureau de contrôle est validé par la Commission de Sécurité, les bâtiments pourraient-êtr e de catégorie d'importance II (ERP de moins de 300 personnes).

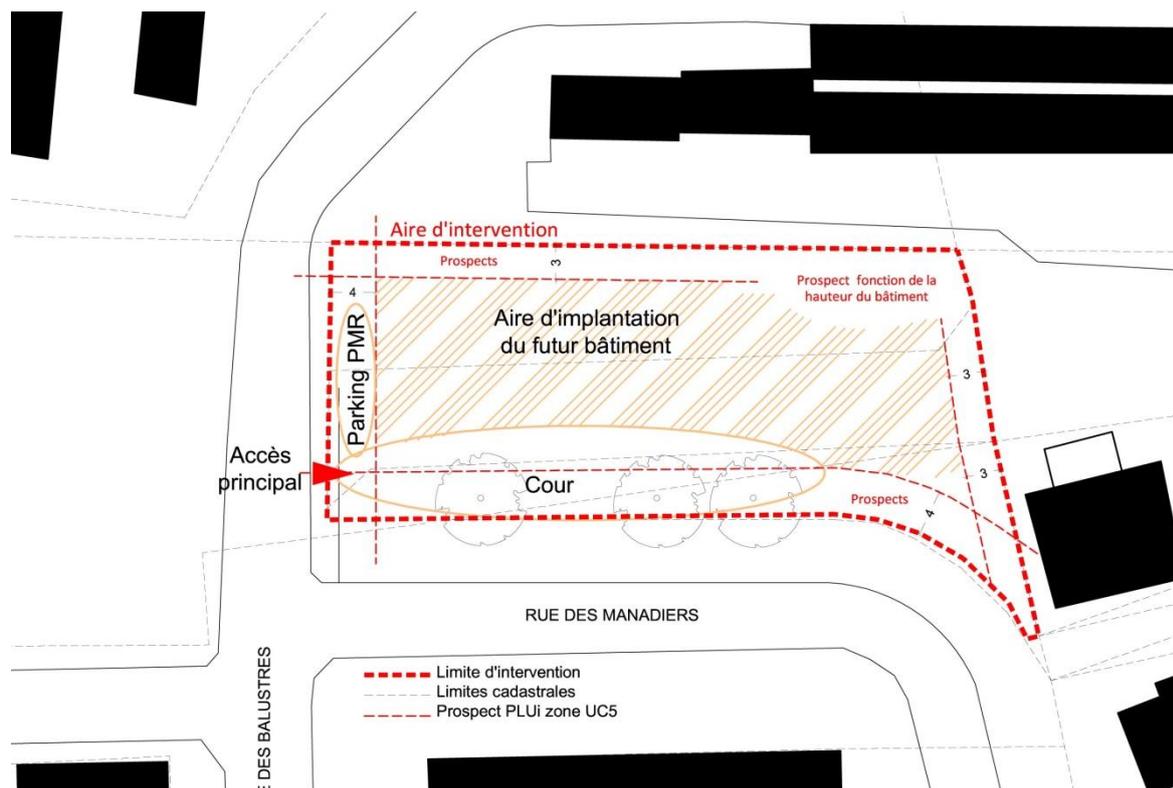
**Zone archéologie :** Le site se trouve en dehors des zones de présomption de prescription archéologique décrite dans le Plu actuel.

**Risque inondation :** Le site n'est pas concerné par le PPRi Huveaune

## 6 PROBLEMATIQUES ARCHITECTURALES, URBAINES ET PAYSAGERES.

Le maître d'œuvre devra étudier en détail les règles d'urbanisme et les emprises parcellaires afin de définir une emprise détaillée de projet et une aire d'intervention qui respecte les règles d'urbanisme et les règles de propriété parcellaire.

Pour développer le projet, il est défini une aire d'intervention qui est décrite de façon fonctionnelle dans le schéma ci-dessous.



Le maître d'œuvre devra porter une attention particulière à la perception du bâtiment depuis l'espace public. Le traitement des aménagements de la cour du centre rentre dans le champ de cette réflexion.

La cour actuelle sera complètement rénovée.  
Les trois tilleuls existants devront être conservés.

## 7 OBJECTIF DE L'OPERATION

La ville de Marseille souhaite développer les équipements de proximité permettant de promouvoir la pratique d'activités multiples qui dynamise la vie des quartiers et favorise la pratique sportive pour les habitants.

Le centre actuel situé au 6 avenue des Balustres est un centre animé et dynamique.

Il accueille de multiples activités :

- Dance et gymnastique
- Pratique de la boxe niveau amateur

Activité de musculation  
Espace d'accueil pour des lotos  
Mise à disposition des locaux pour l'organisation de réunions de quartier  
Accueil d'anniversaire pour enfants.

Cependant, le site est actuellement limité dans son fonctionnement et son développement compte tenu des éléments principaux exposés ci-dessous :

Le site est saturé car les espaces intérieurs sont trop restreints par rapport au nombre de pratiquant.

Le bâtiment existant est en partie dégradé et comporte des matériaux amiantés.

Le site n'est pas conforme en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les consommations énergétiques ne sont pas optimisées.

La ville a décidé de rebâtir un nouveau centre multi-activités qui permette d'accroître le nombre de pratiquants, de mettre aux normes les installations (notamment les vestiaires), de permettre l'accessibilité aux PMR et de supprimer les matériaux amiantés.

Le projet consiste donc à démolir le bâtiment existant pour reconstruire sur le même site une nouvelle construction qui réponde à toutes les exigences fonctionnelles et techniques décrites dans ce programme.

## 8 ORGANISATION GENERALE

Les effectifs du centre selon les activités ont été identifiés et la répartition est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	Effectifs en fonctionnement courant	Effectifs Maximum
Danse / Gymnastique au sol	20 personnes pour cours de danse ou gymnastique	25 en format salle de danse 110 en format salle polyvalente
Boxe	20 sportifs et entraineurs	60 spectateurs inclus
Musculation	10	20
Responsable du centre	1	1
Espace de convivialité	10	20
TOTAL Effectif maximum (considéré en format salle polyvalente pour la salle de danse)		211

**L'effectif total de personnes présentes dans l'établissement est de : 211**

Le centre sera constitué d'une part de 3 espaces de type salles sportives spécialisées pour la boxe et la musculation, et d'autre part d'une salle de danse polyvalente et d'un espace de convivialité.

Les données indiquées ci-dessus montrent les effectifs maximums envisagés pour les différentes salles et les effectifs en fonctionnement courant.

Les fonctions envisagées sur le futur site sont les suivantes :

### FONCTIONS PRINCIPALES INTERIEURES :

-  Hall d'entrée
-  Salle de danse / gymnastique
-  Salles de boxe + patios attenants
-  Salle de musculation
-  Espace de convivialité / foyer.
-  Bureau responsable du centre
-  Vestiaires pour salle de danse
-  Vestiaires pour salle de boxe
-  Sanitaires pour salles de danse et salle de boxe
-  Vestiaire pour salle de musculation
-  Sanitaire pour salle de musculation
-  Salle de stockage
-  Sanitaires communs
-  Local ménage

### FONCTIONS PRINCIPALES EN EXTERIEUR :

-  Local de stockage de matériel de convivialité
-  Local de stockage pour matériel sportif
-  Aire d'animation extérieure
-  Aménagements paysagers.

### Principe d'organisation du site :

Les utilisateurs des installations viendront sur site par les moyens de transport courants (piéton, véhicule personnel ou transport public).

Les véhicules personnels seront stationnés sur les parkings situés à proximité immédiate du site. L'entrée des personnes dans le site se fera par une seule entrée via un portillon piéton.

Les horaires actuels de fonctionnement et d'accueil sont les suivants :

Le site est ouvert en journée et en soirée du Lundi au Dimanche pour la pratique des activités de sport. Les horaires précis seront définis selon l'organisation d'encadrement des clubs et associations qui utiliseront les locaux.

Les bâtiments doivent être conçus de façon à pouvoir être adaptables à des évolutions futures des horaires d'ouverture.

Le principe d'organisation envisagé est un accueil dans un hall d'entrée de dimension optimisée. Cet espace d'accueil sera en lien direct avec l'espace de convivialité et en lien via une ou des circulations avec les salles d'activités, les vestiaires et les sanitaires.

L'activité de musculation fonctionne de manière indépendante par rapport au reste du site. Ainsi, en termes d'organisation, la salle, les vestiaires et les sanitaires de l'activité musculation doivent pouvoir être accessibles sans pour autant avoir un accès au reste des installations du site.

Néanmoins, le hall d'entrée doit pouvoir être commun dans l'objectif d'avoir une gestion des flux qui soit maîtrisée.

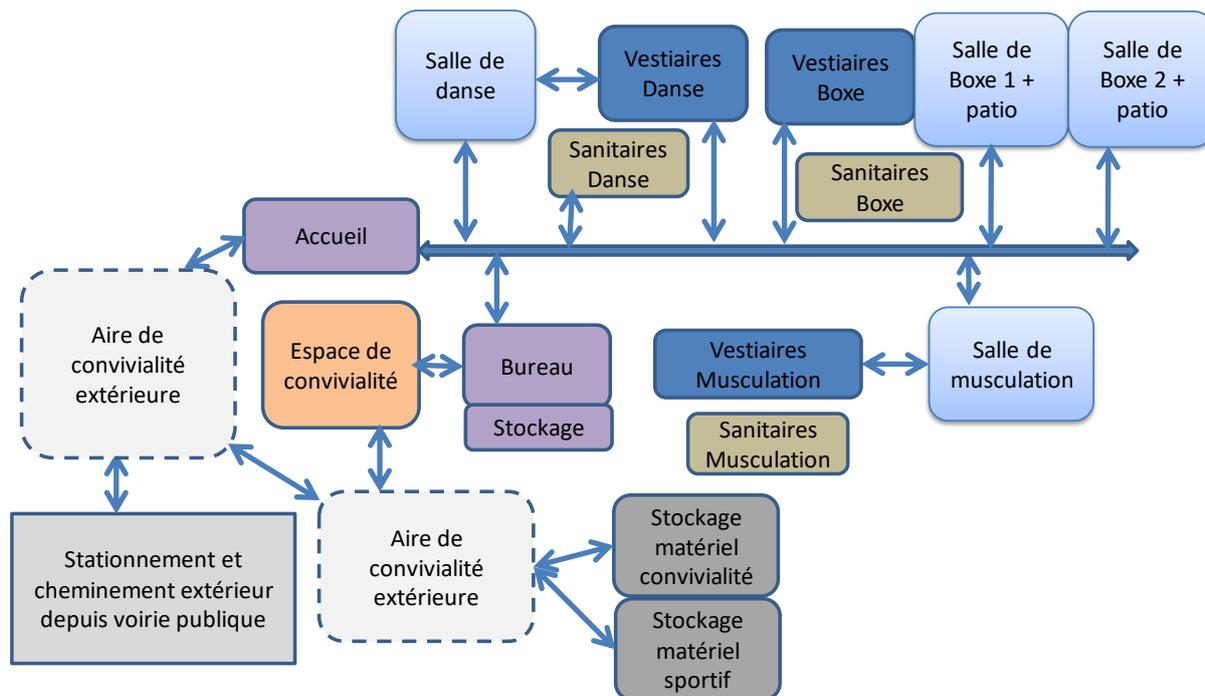
L'accès à la salle de musculation doit se faire en ayant la possibilité de passer au préalable par les vestiaires de la salle de musculation.

Dans l'hypothèse où le bâtiment comporterait un étage, les circulations verticales devront être optimisées et se faire en intérieur du bâtiment.

Liaisons fonctionnelles :

Les liaisons fonctionnelles du site sont schématisées ci-dessous :

SCHEMA DES LIAISONS FONCTIONNELLES



Il n'y a pas de liaison particulière demandée pour le local ménage et le local technique. Les liaisons seront établies par la maîtrise d'œuvre selon les implantations envisagées.

Les liaisons indiquées dans le schéma ci-dessus, correspondent à des liaisons fonctionnelles.

Elles peuvent se traduire physiquement par des circulations horizontales, verticales, une combinaison des deux ou des portes directes reliant un espace à un autre.

L'objectif est de pouvoir circuler d'un espace à l'autre de la façon la plus fluide possible et sans traverser un autre espace qui n'a pas une liaison fonctionnelle.

## 9 BESOINS FONCTIONNELS – INTERIEURS

### BESOINS FONCTIONNELS EN INTERIEUR BATIMENT

N° ESPACE	ESPACES INTERIEURS	Bases		Surface utile
		u	Surface	
1	Hall - Entrée - Accueil	1	8	8
2	Bureau responsable de centre	1	12	12
3	Espace de convivialité	1	35	35
4	Salle de stockage	1	5	5
5	Salle de danse	1	110	110
6	Salles de boxe + patios	2	110	220
7	Vestiaires pour danse	1	30	30
8	Vestiaires pour boxe	1	25	25
9	Sanitaires pour danse	1	10	10
10	Sanitaires pour boxe	1	7	7
11	Salle de musculation	1	70	70
12	Vestiaires pour musculation	1	20	20
13	Sanitaires pour musculation	1	10	10
14	Local ménage	1	4	4
15	Local technique	1	6	6

<b>TOTAL SURFACE UTILE</b>	<b>Total projet</b>	<b>572m2</b>
----------------------------	---------------------	--------------

N° ESPACE	ESPACES EXTERIEURS	Bases		Surface
		u	Surface	
16	Local de stockage matériel de convivialité	1	15	15
17	Local de stockage matériel sportif	1	15	15
18	Aire d'animation extérieure	1	280	280

Les espaces de circulations ne sont pas comptabilisés dans le tableau des surface utiles.

**TOTAL SURFACES UTILES :** Le total des surfaces utiles nécessaires est de : 572m2.

Compte tenu des nombreuses contraintes du site, des études préalables fonctionnelles ont été établies.

Les éléments principaux de ces réflexions de pré-agencement sont décrits ci-dessous.

Ces éléments représentent des principes fonctionnels émis par la maîtrise d'ouvrage afin de donner au maître d'œuvre des attendus fonctionnels d'agencement.

Il est de la responsabilité du maître d'œuvre de proposer des implantations détaillées qui répondent aux normes et à la législation et qui répondent aux principes présentés par la maîtrise d'ouvrage.

Le nouveau bâtiment est envisagé d'être implanté en rez-de-chaussée.

Dans l'hypothèse où les surfaces disponibles au sol, ne permettent pas d'implanter le bâtiment en simple rez-de-chaussée, le maître d'œuvre devra définir un aménagement avec au maximum un étage.

Dans cette hypothèse d'implantation d'un niveau R+1, les salles à envisager en étage seront préférentiellement la salle de musculation et les vestiaires et sanitaires associés.

Salle de danse / gymnastique :

La salle pourra accueillir 25 pratiquants de danse en simultanément.

Le sol sera en parquet ou sol souple adapté à la pratique de la danse et de la gymnastique.

Il faut prévoir un miroir sur tout un pan de mur de la salle.

Localisation du miroir à déterminer selon les ouvertures, selon la forme de la salle et de l'éclairage naturel envisagé.

La salle sera équipée d'un système audio intégré comprenant au minimum un lecteur CD+MP3, amplificateur, système d'enceintes intégrées.

Cette salle devra pouvoir être utilisée en salle polyvalente pour l'accueil de réunion ou repas. Il n'est pas prévu de spectacle ou de manifestation avec des spectateurs ne disposant de siège ou de banc.

Dans cette configuration, des tables et chaises pourront être installées dans la salle pour pouvoir accueillir jusqu'à 110 personnes.

Salles de boxe + Patios

Ces salles seront dédiées à la pratique d'entraînement ou de combat d'entraînement de boxe.

Il n'est pas prévu de compétition dans ces salles. Il n'est pas demandé d'homologation de ces salles pour la pratique en compétition.

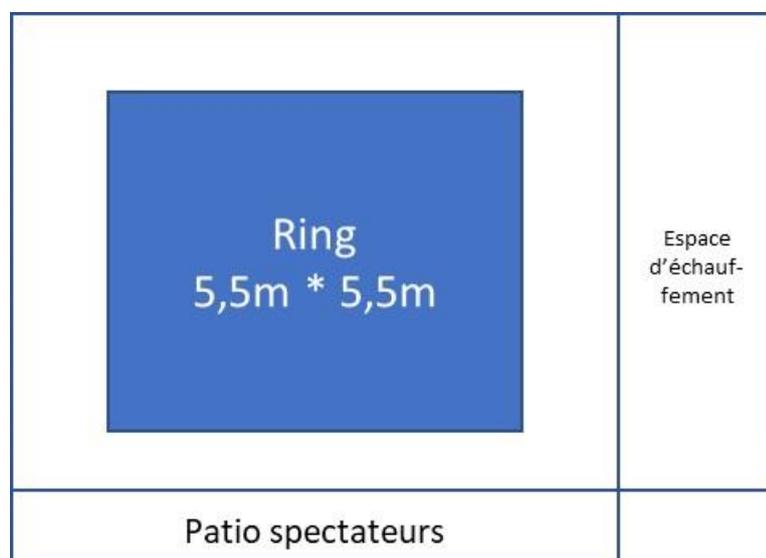
**Zone patio :** Chaque salle pourra accueillir 15 spectateurs lors de certaines rencontres. Des chaises devront pouvoir être installées dans un espace de la salle ayant visibilité sur le ring pour accueillir exceptionnellement ces spectateurs.

Ces spectateurs pourront être installés dans une zone de type patio pouvant être partiellement ouvert sur la zone du ring.

La salle devra pouvoir accueillir un ring de dimension 5.5m\*5.5m.

L'organisation de chaque salle devra permettre d'implanter le ring ainsi qu'un espace d'échauffement et d'entraînement au sol.

Le schéma ci-dessous indique un principe d'implantation du ring et de la salle :



Le maître d'œuvre devra dimensionner la salle et implanter les équipements de façon à respecter les règles de la fédération française de boxe selon le type de pratique de boxe niveau amateur envisagé dans cette salle.

Dans chaque salle il doit être prévu un espace d'échauffement, entraînement. Cet espace devra avoir une superficie de 30m<sup>2</sup> minimum et idéalement situé en périphérie d'un des côtés du ring.

Les utilisateurs souhaitent maximiser la superficie utile d'espace d'échauffement et d'entraînement au sol.

Dans cet espace d'entraînement au sol, il devra être prévu des systèmes d'accrochage de sacs d'entraînement ou de punchingball en plafond ou au mur.

Le sol de la zone d'échauffement au sol devra être un sol sportif souple.

Un pan de mur devra être équipé d'un miroir dans chaque salle.

#### Salle de musculation

La salle de musculation devra accueillir environ 20 équipements de musculation.

Des espaces doivent être prévus pour les étirements et exercices au sol.

La salle sera équipée d'équipements muraux de type miroir sur un pan de mur à proximité de la zone d'étirement et exercices au sol, ainsi qu'un espalier.

Le sol de la salle sera en sol souple à très haute résistance à l'usure de type revêtement PVC ou équivalent.

La salle de musculation sera située en rez-de-chaussée ou à l'étage.

#### Espace de convivialité

Cet espace permet d'organiser des moments de détente et de convivialité pour les utilisateurs du site et les responsables des associations.

Cet espace de convivialité sera équipé d'un espace buvette avec équipement de cuisine et comptoir de distribution de boisson.

Ce local sera en lien très proche ou en lien direct avec le bureau du responsable du centre.

#### Autres exigences fonctionnelles :

# Le projet devra minimiser les espaces de circulations afin de pouvoir s'implanter dans le site tout en gardant un espace extérieur suffisant selon les besoins fonctionnels.

# En phase d'esquisse ou d'avant-projet, le maître d'œuvre pourra proposer des optimisations des espaces et notamment des espaces de sanitaires et vestiaires.

#### Organigramme de clés et mode de gestion :

Un organigramme des clés sera à mettre en place par le maître d'œuvre pour la gestion des clés selon les orientations qui seront détaillées par le maître d'ouvrage.

## 10 BESOINS FONCTIONNELS – EXTERIEURS

### **Besoins et surfaces en espaces extérieurs :**

#### Local de stockage de matériel de convivialité :

Il est envisagé de créer un local de stockage extérieur.

Ce local permettra de réaliser le stockage de tables, de chaises pour les animations en extérieur ou pour les animations dans la salle de danse.

Ce local doit pouvoir également permettre le stationnement sécurisé de vélos.

Ce local sera accessible à toutes les associations.

Il sera fermé et sécurisé sans visibilité depuis l'extérieur.

#### Local de stockage matériel sportif extérieur :

Ce local sera utilisé pour stocker des équipements sportifs et notamment un ring démonté qui être prévu d'être monté et utilisé en extérieur lors des animations de boxe en extérieur.

Ce local sera accessible uniquement à l'association qui gère la boxe.

Il sera fermé et sécurisé sans visibilité depuis l'extérieur.

#### Description des spécificités fonctionnelles :

##### **Aire extérieure pour les animations :**

Il est envisagé une aire extérieure pour organiser les animations.

Cette aire doit permettre d'installer des tables et chaises pour des repas, de moments de convivialité.

Cette aire doit également permettre d'installer un ring de 5m\*5m en extérieur.

Il est envisagé que cette aire soit située à proximité de grands arbres, ce qui permettra d'être abrité du soleil au printemps et en été.

##### **Stationnements :**

Le stationnement du public et du personnel se fera sur les emplacements du domaine public en dehors de l'emprise des parcelles du centre des Balustres.

##### **Autres aménagements extérieurs et accès :**

Un espace de livraison doit être prévu à proximité de la cour.

Un cheminement doit être prévu entre cette zone de livraison et l'espace de convivialité.

Un interphone sera aménagé au niveau du portail d'accès. Il sera relié en 2 points :

- Bureau responsable du centre
- Salle de musculation

## 11 DEMOLITIONS ENVISAGEES

Il est prévu la démolition totale du bâtiment existant.

Cette démolition devra prévoir le désamiantage des locaux avant et pendant la déconstruction et préalablement à la démolition totale du bâtiment existant.

Les espaces extérieurs pourront être partiellement démolis et réhabilités selon les conclusions de l'étude de diagnostic qui sera effectuée par la maîtrise d'œuvre.

Il est exigé que les grands arbres (3 tilleuls) soient impérativement conservés.

L'ensemble du site sera désaffecté avant démarrage des travaux et mis à disposition des entreprises pour la réalisation des travaux.

### Diagnostic amiante – plomb - termites :

Le rapport de diagnostic amiante, plomb sera fourni dès notification de la maîtrise d'œuvre.

Il est confirmé la présence d'amiante en plusieurs points du bâtiment existant qui est à démolir. Des travaux de désamiantage sont donc à prévoir.

## 12 PRINCIPES D'AMENAGEMENT ET PARTI ARCHITECTURAL

### Accès au site

Le positionnement des accès du centre des Balustres, au-delà du parti architectural, devra répondre avec précision, aux problématiques de topographie et de sécurisation des entrées et sorties des personnes par rapport aux voies de circulations.

Le projet devra s'implanter en permettant de conserver les arbres existants.

Un espace extérieur devra être recréé et s'articulé dans la perspective de pouvoir optimiser l'emprise du bâtiment tout en conservant les arbres comme indiqué ci-dessus.

Le niveau du sol de l'espace extérieur devra également s'adapter à cette exigence de conservation des arbres.

### Espace Bâti :

Le bâtiment existant sera entièrement démoli.

Le bâtiment projet peut avoir une écriture architecturale contemporaine qui devra donner un aspect qualitatif et relativement sobre au nouveau bâtiment.

**Angles de vues perspectives :**

Le maître d'œuvre réalisera à minima, trois perspectives.

- La perspective n°1 sera une représentation du centre, vue depuis l'angle de l'avenue des Balustres et de la rue des Manadiers.
- La perspective n°2 sera une représentation de l'espace de la cour du centre des Balustres
- La perspective n°3 sera une représentation des aménagements intérieurs. L'angle de vue est laissé au choix du maître d'œuvre.



Ces représentations devront permettre au maître d'ouvrage de percevoir la qualité architecturale du projet, l'ambiance intérieure de l'établissement et l'insertion du projet dans le contexte urbain.

Ces représentations seront demandées au maître d'œuvre en phase Esquisse (ESQ).

## 13 EXIGENCES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

### 13.1 Diagnostics et études préalables

Une étude géotechnique de type G1 sera communiquée au maître d'œuvre durant la phase esquisse.

Un diagnostic technique amiante sera fourni au maître d'œuvre dès la notification de la maîtrise d'œuvre.

En phase esquisse (ESQ) le maître d'œuvre doit prendre en compte l'état de l'existant afin d'identifier les contraintes de démolition du bâti existant et de réhabilitation des extérieurs. Ces éléments seront intégrés à l'étude d'esquisse et d'avant-projet.

Dans l'hypothèse où les études fournies par le maître d'ouvrage seraient à compléter, le maître d'œuvre devra en informer le maître d'ouvrage et devra assister ce dernier dans la définition des attendus et de la mission des organismes de diagnostic.

### 13.2 OBLIGATIONS DU CONCEPTEUR

Le présent document mentionne les exigences générales du Maître d'Ouvrage relatives au niveau des performances et qualités qu'il désire obtenir dans les futurs bâtiments.

Il appartient au concepteur de proposer les performances, les finitions et l'équipement immobilier et mobilier fixe à prévoir dans chaque entité fonctionnelle ou chaque local.

Les exigences techniques et fonctionnelles du Maître de l'Ouvrage ne diminuent en rien la responsabilité du concepteur qui reste seul juge de la manière de respecter tout à la fois ces exigences dans le cadre du coût maximal retenu pour la réalisation de l'opération et de l'ensemble de la réglementation en vigueur.

### 13.3 EXIGENCES EN TERMES DE SECURITE ET DE SECURISATION

Le maître d'ouvrage exige la mise en place d'un système de gestion très stricte de la sécurité dans l'objectif d'éviter tout accident sur toute la durée du chantier.

#### **Sécurité des personnes :**

La sécurité des personnes au niveau de l'étude et durant le chantier est une priorité absolue.

Le maître d'œuvre devra intégrer l'objectif de Zéro Accident dans ses objectifs du projet et mettre en place les procédures, et méthodes STRICTES de gestion de la sécurité des personnes pour atteindre cet objectif.

Il est précisé que le site sera vide de tout occupant durant le chantier.

Les utilisateurs n'occuperont le site qu'après achèvement total des travaux, réception et mise en service des installations et des locaux. Il n'est pas prévu de phasage créant une concomitance de travaux et d'utilisation partielle des locaux.

Le maître d'œuvre devra coordonner, avec le coordonnateur SPS, la mise en place des règles de sécurité sur le site en prenant en considération la protection du public circulant à proximité du site ainsi que la sécurité du personnel travaillant sur le chantier.

Le maître d'œuvre et le CSPS devront établir un plan de sécurisation du site durant le chantier, plan qui devra être validé par le maître d'ouvrage.

Le nouveau site devra être équipé des dispositifs de prévention des risques et des effets de panique en cas d'acte de malveillance ou d'attaque terroriste.

### 13.4 EXIGENCES EN TERMES DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Le maître d'œuvre devra intégrer dans les études et la réalisation du projet des objectifs de performances énergétiques. Il devra intégrer l'ensemble des exigences décrites dans le cahier des charges joint en annexe n°1 du programme.

Ces objectifs devront correspondre a minima aux objectifs indiqués par le maître d'ouvrage dans l'annexe n°4.

Le candidat devra préciser les objectifs de performances énergétique sur lequel il s'engage.

Le maître d'œuvre devra également appliquer les demandes et exigences formulées pour les lots plomberie-chauffage-ventilation-climatisation en termes de DOE telles que décrites dans l'annexe n°2.

Le maître d'œuvre devra compléter en phase étude la fiche jointe en annexe n°3 concernant les renseignements techniques concernant le génie climatique et le génie électrique. Cette fiche sera mise à jour si nécessaire en phase de réalisation et en phase de réception lors de la remise des DOE.

### 13.5 ETUDES SPECIFIQUES A MENER

#### Etude d'un système de rafraîchissement :

Le maître d'œuvre devra réaliser une étude permettant de définir les bénéfices, inconvénients, risques, coût d'un système de rafraîchissement afin de proposer des recommandations au maître d'ouvrage sur la faisabilité et le bénéfice d'un système de rafraîchissement dans les salles de boxe, salle de danse et salle de musculation.

Le bureau pourra être équipé de système de climatisation.

## 14 FICHES ESPACES

FICHE TECHNIQUE	ESPACE : N°1	Espace : Hall entrée accueil
-----------------	--------------	------------------------------

DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION	
Surface utile	8m <sup>2</sup>
Hauteur utile sous plafond	3m minimum
Nombre d'occupants	Permanents
	Occasionnels
Activités - mode de fonctionnement	Passage de 50 personnes par jour
Fréquence d'occupation	Hall de passage
	6h par jour
Situation - Liaisons fonctionnelles	A positionner en rez-de-chaussée avec accès depuis la cour extérieure
Accès extérieur	Accès direct depuis cour
Accès intérieur	Vers tous les autres locaux
<p><u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Tous les utilisateurs passent par le hall d'entrée et d'accueil. Cela correspond à 50 passages /jour minimum.                      Les personnes se rendant vers la salle de musculation pourront avoir un accès direct sans passage par le hall. L'objectif est que l'entrée soit fluide permettant aux personnes de circuler directement vers les vestiaires et salles d'activités.                      Le hall doit permettre d'installer des tableaux aux murs pour l'affichage des informations.</p>	

AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE	
Eclairage naturel / Exposition	Eclairage direct par vitrage extérieur
Eclairage artificiel	200 Lux minimum
Visibilité extérieure / Protection solaire	Visibilité sur la cour – visibilité réduite sur l'extérieur
Visibilité intérieure	-
Revêtement de sol	U4P3E2C1
Type de structure / matériau particulier	-
Plafond / Faux-plafond	Acoustique
Cloisons / Revêtements muraux	Peinture
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux	-
Protection contre l'intrusion	Grilles de protection

RESEAUX - EQUIPEMENTS		
Courants forts	Type d'éclairage	Led
	prises de courant	2 prises minimum
Courants faibles	Informatique / téléphonie IP	
	Equipement vidéo	
	Anti-intrusion	Détection automatique
Réseaux	Alimentation eau	-
	Equipements plomberie	-
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Consigne 19°C minimum
Rafraichissement		non

EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR
Patère porte manteau, tableaux d'affichage
MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE

FICHE TECHNIQUE	ESPACE : N°2	Espace : Bureau de responsable du centre
-----------------	--------------	--

DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION	
Surface utile	12m2
Hauteur utile sous plafond	2.70m minimum
Nombre d'occupants	1 personne
Permanents	
Occasionnels	
Activités - mode de fonctionnement	Bureau du responsable du centre
Fréquence d'occupation	10h par jour
Situation - Liaisons fonctionnelles	A positionner à proximité du hall d'entrée en rez-de-chaussée
Accès extérieur	-
Accès intérieur	-
<u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Le bureau de direction doit être aménagé pour un poste de travail principal. Il pourra accueillir une table complémentaire pour une réunion à 3 ou 4 personnes.	

AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE	
Eclairage naturel / Exposition	Eclairage direct par vitrage extérieur
Eclairage artificiel	300 Lux minimum
Visibilité extérieure / Protection solaire	Protection contre rayonnement direct
Visibilité intérieure	-
Revêtement de sol	U2SP3E1C0
Type de structure / matériau particulier	-
Plafond / Faux-plafond	Acoustique
Cloisons / Revêtements muraux	Peinture
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux	-
Protection contre l'intrusion	Grille ou volet roulant

RESEAUX - EQUIPEMENTS		
Courants forts	Type d'éclairage	Led
	prises de courant	8 prises minimum
Courants faibles	Informatique / téléphonie IP	4 prises minimum, WIFI
	Equipement	Interphonie
	Anti-intrusion	Alarme intrusion
Réseaux	Alimentation eau	-
	Equipements plomberie	-
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Consigne hiver 19°C Eté : T° maxi 28°C
Rafraichissement		Climatisation

EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR
Placards de rangement.
MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE
Armoire basse, table, siège.

FICHE TECHNIQUE	ESPACE : N°3	Espace : Espace de convivialité
-----------------	--------------	---------------------------------

DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION	
Surface utile	35m2
Hauteur utile sous plafond	2.70m minimum
Nombre d'occupants	Permanents
	Occasionnels
	20 personnes
Activités - mode de fonctionnement	Salle pour détente - repas.
Fréquence d'occupation	Occasionnellement 4h par jour
Situation - Liaisons fonctionnelles	A positionner en rez-de-chaussée
Accès extérieur	Accès vers aire d'animation extérieure
Accès intérieur	-
<p><u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Salle permettant aux utilisateurs et membres des association de se réunir. Cette salle servira de salle de détente et devra être équipé des aménagements de cuisine (réfrigérateur, plaque de cuisson, four, four micro-onde).</p>	

AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE	
Eclairage naturel / Exposition	Eclairage direct par vitrage extérieur
Eclairage artificiel	300 Lux minimum
Visibilité extérieure / Protection solaire	Protection contre rayonnement direct
Visibilité intérieure	-
Revêtement de sol	U3P3E1C0
Type de structure / matériau particulier	-
Plafond / Faux-plafond	Acoustique
Cloisons / Revêtements muraux	Peinture
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux	
Protection contre l'intrusion	Grilles de protection ou volet roulant

RESEAUX - EQUIPEMENTS		
Courants forts	Type d'éclairage	Led
	prises de courant	12 prises minimum
Courants faibles	Informatique / téléphonie IP	WIFI
	Equipement	
	Anti-intrusion	Alarme intrusion
Réseaux	Alimentation eau	AEP/ECS
	Equipements plomberie	Evier + mobilier cuisine
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Consigne hiver 19°C
Rafraichissement		Eté : T° maxi 28°C
		Climatisation ou Rafraichissement

EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR
Placards de rangement.
Mobilier pour coin cuisine équipée + comptoir de distribution.
MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE
Tables et chaises, four micro-onde, réfrigérateur, plaque de cuisson, four.

<b>FICHE TECHNIQUE</b>	<b>ESPACE N°4</b>	<b>Espace : Stockage</b>
<b>DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION</b>		
Surface utile		5m2
Hauteur utile sous plafond		2.50m minimum
Nombre d'occupants	Permanents	-
	Occasionnels	-
Activités - mode de fonctionnement		Stockage de matériel et documents
Fréquence d'occupation		-
Situation - Liaisons fonctionnelles		A positionner en rez-de chaussée
Accès extérieur		-
Accès intérieur		Attenant à l'espace de convivialité
<p><u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Cet espace de stockage sera optimisé pour avoir un maximum de surface de stockage par rapport à la surface nécessaire pour la circulation des personnes dans l'espace de stockage. Ce local permettra le stockage de matériel, de réserve pour la salle de convivialité.</p>		
<b>AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE</b>		
Eclairage naturel / Exposition		Non
Eclairage artificiel		150 Lux
Visibilité extérieure / Protection solaire		-
Visibilité intérieure		-
Revêtement de sol		U3P3E1C0
Type de structure / matériau particulier		-
Plafond / Faux-plafond		-
Cloisons / Revêtements muraux		Peinture
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux		-
Protection contre l'intrusion		-
<b>RESEAUX - EQUIPEMENTS</b>		
Courants forts	Type d'éclairage	Led
	Prises de courant	1 prise minimum
Courants faibles	Informatique / téléphonie	non
	Equipement vidéo	-
	Anti-intrusion	-
Réseaux	Alimentation eau	
	Equipements plomberie	
Chauffage Ventilation Rafraichissement	Températures envisagées	Pas de consigne spécifique
		Non – pas de rafraichissement
<b>EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR</b>		
Etagères de rangement.		
<b>MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE</b>		

<b>FICHE TECHNIQUE</b>	<b>ESPACE N°5</b>	<b>Espace : Salle de danse / Gymnastique</b>
<b>DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION</b>		
Surface utile		110 m2
Hauteur utile sous plafond		3.5m minimum
Nombre d'occupants	Permanents	25 personnes pour la danse ou gymnastique
	Occasionnels	110 personnes pour réception ou animation
Activités - mode de fonctionnement		-
Fréquence d'occupation		6h par jour
Situation - Liaisons fonctionnelles		A positionner en rez-de chaussée
Accès extérieur		Pas d'accès direct
Accès intérieur		Sur zone de circulation
<p><u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Salle pour la pratique de la danse et de la gymnastique. Il n'est pas prévu d'agrès fixe dans la salle. Des petits équipements de steps pourront être installés au sol sans risque de détérioration du sol.</p> <p>Le revêtement de sol devra permettre d'installer des tables et des chaises lors de évènements de type réception ou animation. La salle ne devra pas comporter de poteaux centraux.</p>		
<b>AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE</b>		
Eclairage naturel / Exposition		Eclairage direct par vitrage extérieur
Eclairage artificiel		300 Lux
Visibilité extérieure / Protection solaire		Protection contre rayonnement direct – occultation des fenêtres.
Visibilité intérieure		Cloison vitrée
Revêtement de sol		U3SP3E2C0 – Plancher ou sol souple
Plafond / Faux-plafond		Acoustique
Cloisons / Revêtements muraux		Peinture
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux		Renforcée par rapport à tous les autres locaux
Protection contre l'intrusion		Grilles ou volets roulants
<b>RESEAUX - EQUIPEMENTS</b>		
Courants forts	Type d'éclairage	Led
	Prises de courant	6 prises minimum
Courants faibles	Informatique / téléphonie	WIFI
	Equipement vidéo - Audio	Système audio hauts parleurs intégrés
Réseaux	Anti-intrusion	Détection
	Alimentation eau	
Chauffage Ventilation Rafraichissement	Températures envisagées	Consigne hiver 19°C
		Été : Température maxi 30°C
Rafraichissement		
<b>EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR</b>		
Miroir au mur		
Barre murale de gymnastique		
Haut-parleurs intégrés		
<b>MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE</b>		
Tables, chaise, chaîne-hifi		

FICHE TECHNIQUE	ESPACE N°6	Espace : Salle de boxe
-----------------	------------	------------------------

DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION		
Surface utile		110m <sup>2</sup> / espace soit 220m <sup>2</sup> au total
Hauteur utile sous plafond		3.70m minimum
Nombre d'occupants	Permanents	10 sportifs / espace
	Occasionnels	-
Activités - mode de fonctionnement		Salle pour pratique de boxe
Fréquence d'occupation		3 à 6h par jour
Situation - Liaisons fonctionnelles		Attenant aux vestiaires
Accès extérieur		Pas d'accès direct
Accès intérieur		Attenant aux vestiaires
<p><u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Chaque salle de boxe permet l'installation d'un ring de dimension 5,50m*5,50m. L'agencement de la salle devra permettre de créer une zone de ring, une zone d'échauffement et d'entraînement, ainsi qu'une zone de patio réservé aux spectateurs. Il n'est pas prévu de séparation physique entre la zone de ring et la zone d'échauffement.</p> <p>La zone de patio pourra être partiellement ouverte sur la zone de ring.</p> <p>La salle ne devra pas comporter de poteaux centraux.</p>		

AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE		
Eclairage naturel / Exposition		Eclairage direct par vitrage extérieur
Eclairage artificiel		500 Lux
Visibilité extérieure / Protection solaire		Protection contre rayonnement direct, stores intérieurs
Visibilité intérieure		Cloison vitrée
Revêtement de sol		U3SP3E2C0 – sol souple
Type de structure / matériau particulier		-
Plafond / Faux-plafond		Acoustique
Cloisons / Revêtements muraux		Peinture
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux		Isolation renforcée par rapport à salle de danse
Protection contre l'intrusion		Grille ou Volet roulant

RESEAUX - EQUIPEMENTS		
Courants forts	Type d'éclairage	Led
	Prises de courant	8 prises minimum
Courants faibles	Informatique / téléphonie	WIFI
	Equipement vidéo	-
	Anti-intrusion	-
Réseaux	Alimentation eau	-
	Equipements plomberie	-
	Températures envisagées	Consigne hiver 19°C Été : Température maxi 30°C
Chauffage Ventilation		Rafraichissement
Rafraichissement		

EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR
Miroir au mur, 3 supports d'accrochage de punchingball minimum, placard pour rangement du matériel d'échauffement.
MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE
Ring, punchingball, table, chaise.

FICHE TECHNIQUE		N° ESPACE : 7	Espace : Vestiaires pour danse
<b>DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION</b>			
Surface utile		30m2	
Hauteur utile sous plafond		2.50m minimum	
Nombre d'occupants	Permanents	-	
	Occasionnels	A dimensionner pour 25 personnes	
Activités - mode de fonctionnement		Vestiaires pour adultes	
Fréquence d'occupation		-	
Situation - Liaisons fonctionnelles		A positionner en rez-de-chaussée	
Accès extérieur		-	
Accès intérieur		Très proche vers salles de boxes – Proche salle de danse	
<p><u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Un vestiaire femmes (comprenant patères murales - casiers - bancs intégrés – douches dont 1 douche PMR) + un vestiaire hommes (comprenant patères murales - casiers - bancs intégrés - douches dont 1 douche PMR).</p>			
<b>AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE</b>			
Eclairage naturel / Exposition		-	
Eclairage artificiel		200 lux	
Visibilité extérieur / Protection solaire		-	
Visibilité intérieure		-	
Revêtement de sol		U3P2E2C2	
Type de structure / matériau particulier		-	
Plafond / Faux-plafond		Lavable	
Cloisons / Revêtements muraux		Faïence toute hauteur	
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux		-	
Protection contre l'intrusion		-	
<b>RESEAUX - EQUIPEMENTS</b>			
Courants forts	Type d'éclairage	Led - Etanche	
	prises de courant	2 prises étanches.	
Courants faibles	Informatique / téléphonie	-	
	Equipement vidéo	-	
	Anti-intrusion	-	
Réseaux	Alimentation eau	AEP/ECS	
	Equipements plomberie	Lavabos. Douche. Prévoir siphon de sol.	
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Consigne hiver 19°C Eté : -	
	Climatisation / rafraichissement	-	
<b>EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR</b>			
Patères, sèche-main, porte-serviette pour la douche, distributeur savon, casiers.			
<b>MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE</b>			

FICHE TECHNIQUE	N° ESPACE : 8	Espace : Vestiaires pour boxe
-----------------	---------------	-------------------------------

DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION		
Surface utile		25m2
Hauteur utile sous plafond		2.50m minimum
Nombre d'occupants	Permanents	-
	Occasionnels	A dimensionner pour 20 personnes
Activités - mode de fonctionnement		Vestiaires pour adultes
Fréquence d'occupation		-
Situation - Liaisons fonctionnelles		A positionner en rez-de-chaussée
Accès extérieur		-
Accès intérieur		Très proche vers salles de boxes
<p><u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Un vestiaire femme (comprenant patères murales - casiers - bancs intégrés - une douche PMR) + un vestiaire hommes (comprenant patères murales - casiers - bancs intégrés – douches dont une douche PMR).</p>		

AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE		
Eclairage naturel / Exposition		-
Eclairage artificiel		200 lux
Visibilité extérieur / Protection solaire		-
Visibilité intérieure		-
Revêtement de sol		U3P2E2C2
Type de structure / matériau particulier		-
Plafond / Faux-plafond		Lavable
Cloisons / Revêtements muraux		Faïence toute hauteur
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux		-
Protection contre l'intrusion		-

RESEAUX - EQUIPEMENTS		
Courants forts	Type d'éclairage	Led - Etanche
	prises de courant	2 prises étanches.
Courants faibles	Informatique / téléphonie	-
	Equipement vidéo	-
	Anti-intrusion	-
Réseaux	Alimentation eau	AEP/ECS
	Equipements plomberie	Lavabos. Douche. Prévoir siphon de sol.
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Consigne hiver 19°C Eté : -
	Climatisation / rafraîchissement	-

EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR
Patères, sèche-main, porte-serviette pour la douche, distributeur savon, casiers.
MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE

FICHE TECHNIQUE	ESPACE N° : 9	Espace : Sanitaires pour danse
-----------------	---------------	--------------------------------

DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION		
Surface utile		10m2
Hauteur utile sous plafond		2.50m minimum
Nombre d'occupants	Permanents	-
	Occasionnels	A dimensionner pour 25 adultes
Activités - mode de fonctionnement		Sanitaires
Fréquence d'occupation		-
Situation - Liaisons fonctionnelles		A positionner en rez-de-chaussée
Accès extérieur		-
Accès intérieur		Accès très proche vers vestiaires danse et boxe -
<p><u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Prévoir séparation homme-femme. Prévoir un sanitaire PMR homme et un sanitaire PMR femme. Ces sanitaires devront pouvoir être utilisés pour les personnes de l'espace de convivialité sans traverser la salle de danse, ni les vestiaires de la danse. Les sanitaires PMR devront pouvoir également être utilisés par les pratiquants PMR de la boxe.</p>		

AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE		
Eclairage naturel / Exposition		-
Eclairage artificiel		200 lux
Visibilité extérieure / Protection solaire		-
Visibilité intérieure		-
Revêtement de sol		U3P2E2C2
Type de structure / matériau particulier		-
Plafond / Faux-plafond		Lavable
Cloisons / Revêtements muraux		Faïence toute hauteur
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux		-
Protection contre l'intrusion		-

RESEAUX - EQUIPEMENTS		
Courants forts	Type d'éclairage	Led - Etanche
	prises de courant	-
Courants faibles	Informatique / téléphonie IP	-
	Equipement vidéo	-
	Anti-intrusion	-
Réseaux	Alimentation eau	AEP/ECS
	Equipements plomberie	WC, urinoirs + lavabos + bonde de sol siphon
		Consigne hiver 19°C
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Été : -
Rafraichissement		-

EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR
Miroir sur lavabo, patères
MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE

FICHE TECHNIQUE	ESPACE N° : 10	Espace : Sanitaires pour boxe
-----------------	----------------	-------------------------------

DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION		
Surface utile		7m2
Hauteur utile sous plafond		2.50m minimum
Nombre d'occupants	Permanents	-
	Occasionnels	A dimensionner pour 20 adultes
Activités - mode de fonctionnement		Sanitaires
Fréquence d'occupation		-
Situation - Liaisons fonctionnelles		A positionner en rez-de-chaussée
Accès extérieur		-
Accès intérieur		Accès très proche vers vestiaires boxe -
<p><u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Prévoir séparation homme-femme. Prévoir un sanitaire homme et un sanitaire femme. Ces sanitaires devront pouvoir être utilisés pour les personnes de l'espace de convivialité sans traverser les vestiaires de boxe.</p>		

AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE		
Eclairage naturel / Exposition		-
Eclairage artificiel		200 lux
Visibilité extérieure / Protection solaire		-
Visibilité intérieure		-
Revêtement de sol		U3P2E2C2
Type de structure / matériau particulier		-
Plafond / Faux-plafond		Lavable
Cloisons / Revêtements muraux		Faïence toute hauteur
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux		-
Protection contre l'intrusion		-

RESEAUX - EQUIPEMENTS		
Courants forts	Type d'éclairage	Led - Etanche
	prises de courant	-
Courants faibles	Informatique / téléphonie IP	-
	Equipement vidéo	-
	Anti-intrusion	-
Réseaux	Alimentation eau	AEP/ECS
	Equipements plomberie	WC, urinoirs + lavabos + bonde de sol siphon
		Consigne hiver 19°C
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Été : -
Rafraichissement		-

EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR
Miroir sur lavabo, patères
MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE

FICHE TECHNIQUE	ESPACE N°11	Espace : Salle de musculation
-----------------	-------------	-------------------------------

DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION	
Surface utile	110m2
Hauteur utile sous plafond	3.70m minimum
Nombre d'occupants	Permanents
	Occasionnels
Activités - mode de fonctionnement	Salle pour pratique de boxe
Fréquence d'occupation	3 à 6h par jour
Situation - Liaisons fonctionnelles	En rdc ou étage. Accès indépendant.
Accès extérieur	Accès par sas ou circulation intérieure.
Accès intérieur	Attenant aux vestiaires
<u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : La salle de musculation sert à installer les équipements de musculation. Le sol devra permettre des exercices de travail de musculation au sol. Un sol souple est envisagé. La salle ne devra pas comporter de poteaux centraux.	

AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE	
Eclairage naturel / Exposition	Eclairage direct par vitrage extérieur
Eclairage artificiel	300 Lux
Visibilité extérieure / Protection solaire	Protection contre rayonnement direct, stores intérieurs
Visibilité intérieure	Cloison vitrée
Revêtement de sol	U3SP3E2C0 – sol souple
Type de structure / matériau particulier	-
Plafond / Faux-plafond	Acoustique
Cloisons / Revêtements muraux	Peinture
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux	Isolation renforcée par rapport à salle de danse
Protection contre l'intrusion	Grille ou Volet roulant

RESEAUX - EQUIPEMENTS	
Courants forts	Type d'éclairage
	Prises de courant
Courants faibles	Informatique / téléphonie
	Equipement vidéo
	Anti-intrusion
Réseaux	Alimentation eau
	Equipements plomberie
Chauffage Ventilation Rafraichissement	Températures envisagées
	Consigne hiver 19°C Eté : Température maxi 30°C
	Rafraichissement

EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR
Miroir au mur, placard pour rangement du matériel, espalier mural.
MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE
Equipements de musculation.

FICHE TECHNIQUE	N° ESPACE : 12	Espace : Vestiaires pour musculation
-----------------	----------------	--------------------------------------

**DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION**

Surface utile	20m2
Hauteur utile sous plafond	2.50m minimum
Nombre d'occupants Permanents	-
Occasionnels	A dimensionner pour 20 personnes
Activités - mode de fonctionnement	Vestiaires pour adultes
Fréquence d'occupation	-
Situation - Liaisons fonctionnelles	A positionner en rez-de-chaussée
Accès extérieur	-
Accès intérieur	Très proche vers salle de musculation
<u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Un vestiaire femme (comprenant patères murales - casiers - bancs intégrés - une douche PMR) + un vestiaire hommes (comprenant patères murales - casiers - bancs intégrés – douches dont une douche PMR).	

**AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE**

Eclairage naturel / Exposition	-
Eclairage artificiel	200 lux
Visibilité extérieur / Protection solaire	-
Visibilité intérieure	-
Revêtement de sol	U3P2E2C2
Type de structure / matériau particulier	-
Plafond / Faux-plafond	Lavable
Cloisons / Revêtements muraux	Faïence toute hauteur
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux	-
Protection contre l'intrusion	-

**RESEAUX - EQUIPEMENTS**

Courants forts	Type d'éclairage	Led - Etanche
	prises de courant	2 prises étanches.
Courants faibles	Informatique / téléphonie	-
	Equipement vidéo	-
	Anti-intrusion	-
Réseaux	Alimentation eau	AEP/ECS
	Equipements plomberie	Lavabos. Douche. Prévoir siphon de sol.
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Consigne hiver 19°C Eté :-
	Climatisation / rafraichissement	-

**EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR**

Patères, sèche-main, porte-serviette pour la douche, distributeur savon, casiers.

**MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE**

FICHE TECHNIQUE	ESPACE N° : 13	Espace : Sanitaires pour musculation
-----------------	----------------	--------------------------------------

DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION	
Surface utile	10m2
Hauteur utile sous plafond	2.50m minimum
Nombre d'occupants	Permanents
	Occasionnels
Activités - mode de fonctionnement	A dimensionner pour 30 adultes
Fréquence d'occupation	Sanitaires
Situation - Liaisons fonctionnelles	-
Accès extérieur	A positionner en rez-de-chaussée ou en étage
Accès intérieur	-
Accès proche vestiaires musculation	
<u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Prévoir séparation homme-femme. Prévoir un sanitaire PMR homme et un sanitaire PMR femme.	

AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE	
Eclairage naturel / Exposition	-
Eclairage artificiel	200 lux
Visibilité extérieure / Protection solaire	-
Visibilité intérieure	-
Revêtement de sol	U3P2E2C2
Type de structure / matériau particulier	-
Plafond / Faux-plafond	Lavable
Cloisons / Revêtements muraux	Faïence toute hauteur
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux	-
Protection contre l'intrusion	-

RESEAUX - EQUIPEMENTS		
Courants forts	Type d'éclairage	Led - Etanche
	prises de courant	-
Courants faibles	Informatique / téléphonie IP	-
	Equipement vidéo	-
	Anti-intrusion	-
Réseaux	Alimentation eau	AEP/ECS
	Equipements plomberie	WC, urinoirs + lavabos + bonde de sol siphon
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Consigne hiver 19°C
		Été : -
Rafraichissement		-

EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR
Miroir sur lavabo, patères
MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE

FICHE TECHNIQUE	ESPACE N° : 14	Espace : Local Ménage
-----------------	----------------	-----------------------

**DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION**

Surface utile	4m2	
Hauteur utile sous plafond	2.50m minimum	
Nombre d'occupants	Permanents	-
	Occasionnels	-
Activités - mode de fonctionnement	Stockage de matériel de ménage.	
Fréquence d'occupation	Quotidienne	
Situation - Liaisons fonctionnelles	A positionner 1 espace en RDC	
Accès extérieur	-	
Accès intérieur	-	

Modes particuliers de fonctionnement : Le local de ménage permettra le stockage des chariots de ménage. Les opérateurs doivent pouvoir accéder aisément aux zones de circulation avec le chariot de ménage + remplir seau et petite machine monobrosse.

**AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE**

Eclairage naturel / Exposition	Non
Eclairage artificiel	150 Lux
Visibilité extérieur / Protection solaire	-
Visibilité intérieure	-
Revêtement de sol	U3P3E2C2
Type de structure / matériau particulier	-
Plafond / Faux-plafond	-
Cloisons / Revêtements muraux	Faïence murale – Cloison Coupe-feu si nécessaire
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux	-
Protection contre l'intrusion	-

**RESEAUX - EQUIPEMENTS**

Courants forts	Type d'éclairage	Led Etanche
	Prises de courant	1 prise minimum par local
Courants faibles	Informatique / téléphonie	non
	Equipement vidéo	-
	Anti-intrusion	-
Réseaux	Alimentation eau	AEP/ECS
	Equipements plomberie	1 bac de lavage+ bonde de sol
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Consigne hiver 19°C
	Climatisation / rafraîchissement	non

**EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR**

Etagère

**MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE**

<b>FICHE TECHNIQUE</b>	<b>ESPACE N°15</b>	<b>Espace : Local technique (équipements électrique, CVC)</b>
<b>DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION</b>		
Surface utile		6m2
Hauteur utile sous plafond		2.50m minimum
Nombre d'occupants	Permanents	-
	Occasionnels	-
Activités - mode de fonctionnement		Installation des équipements techniques
Fréquence d'occupation		-
Situation - Liaisons fonctionnelles		A positionner en RDC
Accès extérieur		-
Accès intérieur		-
<p><u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : Local pour équipement électrique et équipement CVC. La production d'énergie pour le chauffage est laissée au choix de la maîtrise d'œuvre qui devra justifier la limitation des consommations dans le cadre d'une démarche de développement durable. Une note environnementale sera produite à l'appui du projet.</p>		
<b>AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE</b>		
Eclairage naturel / Exposition		Non
Eclairage artificiel		150 Lux
Visibilité extérieur / Protection solaire		-
Visibilité intérieure		-
Revêtement de sol		U3P3E2C2
Type de structure / matériau particulier		-
Plafond / Faux-plafond		-
Cloisons / Revêtements muraux		Peinture – Cloison Coupe-feu si nécessaire – Protection électromagnétique si nécessaire.
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux		-
Protection contre l'intrusion		-
<b>RESEAUX - EQUIPEMENTS</b>		
Courants forts	Type d'éclairage	Led Etanche
	Prises de courant	2 prises minimum par local
Courants faibles	Informatique / téléphonie	non
	Equipement vidéo	-
	Anti-intrusion	-
Réseaux	Alimentation eau	AEP (selon équipements techniques)
	Equipements plomberie	
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Maintien hors gel minimum – Température selon équipements du local (TGBT, CVC, ..)
	Climatisation / rafraichissement	Non
<b>EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR</b>		
<b>MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE</b>		

FICHE TECHNIQUE	ESPACE N°16	Espace : Local de stockage matériel de convivialité
-----------------	-------------	---

DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION		
Surface utile		20m2 par local soit 40m2 au total
Hauteur utile sous plafond		2.50m minimum
Nombre d'occupants	Permanents	-
	Occasionnels	-
Activités - mode de fonctionnement		Espace pour rangement vélos, table, chaise.
Fréquence d'occupation		-
Situation - Liaisons fonctionnelles		A positionner en rdc avec accès direct sur l'extérieur
Accès extérieur		-
Accès intérieur		En lien direct avec aire d'animation extérieure.
<u>Modèles particuliers de fonctionnement</u> : Ce local sera utilisé essentiellement pour le rangement des tables et chaises. Il pourra également permettre le stationnement sécurisé de vélos.		

AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE		
Eclairage naturel / Exposition		Non
Eclairage artificiel		150 Lux
Visibilité extérieure / Protection solaire		-
Visibilité intérieure		-
Revêtement de sol		Béton
Type de structure / matériau particulier		-
Plafond / Faux-plafond		-
Cloisons / Revêtements muraux		Peinture ou bardage - Porte de grande largeur donnant sur l'extérieur
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux		-
Protection contre l'intrusion		-

RESEAUX - EQUIPEMENTS		
Courants forts	Type d'éclairage	Led
	Prises de courant	1 prise minimum par local
Courants faibles	Informatique / téléphonie IP	-
	Equipement vidéo	-
	Anti-intrusion	-
Réseaux	Alimentation eau	
	Equipements plomberie	
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Pas de consigne spécifique
Rafraichissement		non

EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR
MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE

FICHE TECHNIQUE	ESPACE N°17	Espace : Local de stockage matériel sportif
-----------------	-------------	---

**DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION**

Surface utile	15m2
Hauteur utile sous plafond	2.50m minimum
Nombre d'occupants Permanents	-
Occasionnels	-
Activités - mode de fonctionnement	Stockage de matériel sportif.
Fréquence d'occupation	-
Situation - Liaisons fonctionnelles	A positionner avec accès direct sur l'extérieur
Accès extérieur	-
Accès intérieur	

Modes particuliers de fonctionnement : L'espace de stockage devra permettre le stockage d'un ring démonté qui sera monté en extérieur pour les animations.

**AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE**

Eclairage naturel / Exposition	Non
Eclairage artificiel	150 Lux
Visibilité extérieure / Protection solaire	-
Visibilité intérieure	-
Revêtement de sol	Béton
Type de structure / matériau particulier	-
Plafond / Faux-plafond	-
Cloisons / Revêtements muraux	Peinture ou bardage
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux	-
Protection contre l'intrusion	-

**RESEAUX - EQUIPEMENTS**

Courants forts	Type d'éclairage	Led
	Prises de courant	1 prise minimum par local
Courants faibles	Informatique / téléphonie IP	-
	Equipement vidéo	-
	Anti-intrusion	-
Réseaux	Alimentation eau	
	Equipements plomberie	
Chauffage Ventilation	Températures envisagées	Pas de consigne spécifique
Rafraichissement		non

**EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR**

Etagères

**MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE**

FICHE TECHNIQUE	ESPACE N°18	Espace : Aire d'animation extérieure
-----------------	-------------	--------------------------------------

**DIMENSIONNEMENT - SITUATION - OCCUPATION**

Surface utile	280m2
Hauteur utile sous plafond	-
Nombre d'occupants	Permanents
	Occasionnels
	110 personnes
Activités - mode de fonctionnement	Espace extérieur pour animation
Fréquence d'occupation	10 fois par mois en printemps - été
Situation - Liaisons fonctionnelles	A proximité des arbres existants à conserver
Accès extérieur	En liaison directe avec entrée principale du site -
Accès intérieur	
<u>Modes particuliers de fonctionnement</u> : L'aire	

**AMENAGEMENTS INTERIEURS / SECOND ŒUVRE**

Eclairage naturel / Exposition	-
Eclairage artificiel	100 Lux
Visibilité extérieure / Protection solaire	-
Visibilité intérieure	-
Revêtement de sol	Béton architecturé (coloré, désactivé, ..)
Type de structure / matériau particulier	-
Plafond / Faux-plafond	-
Cloisons / Revêtements muraux	.
Isolation acoustique par rapport aux autres locaux	-
Protection contre l'intrusion	-

**RESEAUX - EQUIPEMENTS**

Courants forts	Type d'éclairage	Led Etanche
	Prises de courant	2 prises étanches
Courants faibles	Informatique / téléphonie	non
	Equipement vidéo	-
	Anti-intrusion	-
Réseaux	Alimentation eau	Robinet pour raccordement de tuyau souple de nettoyage
	Equipements plomberie	-
		-
		-

**EQUIPEMENTS/ AMENAGEMENT SPECIFIQUES/MOBILIER SPECIFIQUE A PREVOIR**

--

**MOBILIER ET MATERIEL QUI SERONT FOURNIS PAR LA MAITRISE D'OUVRAGE**

--

## **15 ANNEXES**

### **ANNEXE N°1 AU PROGRAMME**

L'annexe n°1 au programme concerne les attentes en termes d'énergie et génie climatique.  
Cette annexe est intitulée :

- Cahier des charges du Maître d'ouvrage – Programme technique énergie et génie climatique – Centre multi-activité des Balustres
- 

### **ANNEXE N°2 AU PROGRAMME**

L'annexe n°2 au programme est composée d'une fiche intitulée :

- Sommaire du DOE type des corps d'état plomberie – chauffage – ventilation – climatisation – Centre multi-activités des Balustres

### **ANNEXE N°3 AU PROGRAMME**

L'annexe n°3 au programme est composée d'une fiche projet exploitation comprenant plusieurs parties dont :

- Description de l'opération
- Génie climatique : Chaud – Froid – Ventilation
- Génie électrique : courants forts – courants faibles

### **ANNEXE N°4 AU PROGRAMME**

L'annexe n°4 au programme concerne les objectifs en termes de performance énergétique.  
Cette annexe est intitulée :

- Objectifs de performance énergétique du projet – Centre multi-activités des Balustres